

# Procès-Verbal

## Séance du 13 septembre 2022

L' an 2022, le 13 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Christophe RICAUD Maire.

**Présents** : M RICAUD Christophe, Maire, Mmes : BERHAULT Patricia, CHAUVEL Anaïs, MOTAIS Elodie, THEAUDIN Stéphanie, MM : DANILO Franck, JOUVINIER Claude, MOTEL Romain, ROUSSIERE Didier

**Excusés ayant donné procuration** : VARRIER Karine à BERHAULT Patricia, FEVRIER Jean-Pierre à DANILO Franck

**Excusées** : Mmes LAZE Karine, MASSUE Nathalie, M GERARD Philippe

**Absents** : //

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 08/09/2022

**Date d'affichage** : 08/09/2022

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Rennes le 15/09/2022  
et publication ou notification du 15/09/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHAUVEL Anaïs

\*\*\*

### **OBJET DES DELIBERATIONS**

- ⇒ Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2022
- ⇒ Projet de création d'une maison d'assistants maternels (MAM)

\*\*\*

### **I. Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire**

Sans objet

## II. Sujets soumis à délibération

### **Réf : N°2022-057 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2022**

Le Conseil Municipal adopte le Procès-Verbal de la séance du 25 juillet 2022.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

### **Réf : N°2022-058 Projet de création d'une maison d'assistants maternels (MAM)**

Monsieur le Maire rappelle que des professionnelles de la petite enfance exerçant leur métier d'assistantes maternelles à leur domicile ont présenté aux élus leur projet de se regrouper en maison d'assistants maternels (MAM).

Les porteuses de ce projet ont ainsi entrepris différentes démarches auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département et ont sollicité de la municipalité une aide pour la mise en œuvre de ce projet.

Considérant que ce projet complète l'offre de services auprès de la population, qu'il contribue à l'attractivité de notre territoire,

Considérant que ce projet répond à l'objectif de redynamiser la création de modes d'accueil de la petite enfance, l'offre existante sur le territoire étant insuffisante,

Considérant que ce projet favorise l'exercice regroupé de la profession d'assistants maternels en MAM prenant ainsi en compte l'évolution de cette profession, tout en diversifiant l'offre de mode de garde au choix des parents.

La commune souhaite s'engager dans le projet en finançant la construction des locaux, qui seront ensuite loués aux assistants maternels regroupés en association et qui devront être signataires de la charte de qualité des MAM, en ayant présenté un projet répondant à la Charte d'Accueil du jeune enfant, conformément aux orientations en matière de mode d'accueil.

La commune est propriétaire d'un terrain, non viabilisé, sis rue de l'Avenir, idéalement situé en zone urbaine à proximité des équipements scolaires.

La parcelle cadastrée AB 390 d'une superficie de 912m<sup>2</sup>, offre la possibilité d'un aménagement extérieur adapté et sécurisé pour les enfants accueillis, ainsi que des places de parking nécessaires à l'exercice de l'activité. Par ailleurs, le lieu d'implantation demeure en cohérence avec les services et commerces existants.

La maison d'habitation d'environ 160m<sup>2</sup>, d'une capacité d'accueil de 16 places, répondra aux normes spécifiques d'accueil de la petite enfance préconisées par la PMI et se conformera au respect de l'application des règles d'accessibilité et de sécurité.

Notre commune étant située en territoire prioritaire, l'investissement supporté pour la construction de la MAM est susceptible d'éligibilité au Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) de la CAF.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ↳ **Approuve** le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM)
- ↳ **Valide** le plan de financement prévisionnel tel que présenté en annexe
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter de la CAF une aide financière

- ↪ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter d'autres financeurs susceptibles de subventionner le projet
- ↪ **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la présente délibération

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Commentaire de séance : C Ricaud précise que le nombre de naissances cette année est en augmentation.

S Théaudin ajoute que les modes de garde dans les communes voisines sont saturés, ce qui est problématique pour les familles.

C Jouvinier demande comment est subventionné ce type de projet.

C Ricaud répond que les MAM peuvent prétendre à plusieurs aides financières de la part de l'Etat, la CAF, la Région, et que le Département nous apporte également son appui humain. Il ajoute que ce projet répond à un véritable besoin de la population et qu'il est vecteur de dynamisation du centre bourg et de la commune

### III. Questions diverses

#### 1) ADMR

Patricia BERHAULT participera à l'Assemblée Générale de l'ADMR le 27/09/2022 à Val d'Anast.

#### 2) Eglise

Les agents du service technique ont procédé au nettoyage de l'église après les travaux de peinture Les fresques avancent, France Télévisions devrait venir faire un reportage sur place.

#### 3) Commémorations du 11 novembre 2022

La cérémonie suivie du repas aura lieu cette année à Comblessac.

#### 4) Repas des Aînés

Le repas est programmé le dernier jeudi de novembre, les personnes de plus de 65 ans recevront une invitation de la mairie.

#### 5) Boulangerie

Le commerce de boulangerie va accueillir un nouveau boulanger, l'ouverture est prévue courant novembre.

#### 6) Solidarité

S Théaudin aborde la possibilité de créer un groupe de bénévoles pour rompre l'isolement en rendant visite aux personnes isolées à domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Procès-verbal adopté le 10/10/2022

Le secrétaire de séance  
Anais CHAUVEL



Le Maire  
Christophe RICAUD

